

Compte rendu de conseil municipal
Séance du 8 février 2024

Étaient présents :

H VANYSACKER, D.PORQUIER, N.LEROUX, F LOUARN, A.BARILLOT, C RATEAU,
B.LEMOINE, A.LEBESGUE,

Absents excusés :

L VANDENABEELE, N HOFFMANN

ORDRE DU JOUR

N°202401 : Délégation au Maire pour le paiement de certaines dépenses par prélèvements

Considérant que pour des raisons de rapidité et d'efficacité et pour des motifs de bonne administration, le conseil municipal a la possibilité de déléguer au maire un certain nombre de ses pouvoirs,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de déléguer au maire, pour la durée de son mandat, la prérogative suivante:

- DECIDER d'autoriser les dépenses payables par prélèvement soit : l'énergie, la téléphonie, les assurances, impôts, abonnements.

N°202402 : Convention de participation financière annuelle pour l'année 2024 au service de portage de repas du centre social rural de Froissy-Crèvecœur

Suite à la présentation de la convention par M le Maire,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

-ACCEPTE les termes de la convention participation financière annuelle pour l'année 2024 au service de portage de repas du centre social rural de Froissy-Crèvecœur pour un montant de 1.5 €/repas livrés soit 583.50 € pour l'année 2024.

-AUTORISE M le Maire à signer cette convention et tous documents nécessaires.

N°202403 : Rapports sur l'assainissement non collectif, l'eau potable et les déchets 2022

Conformément aux dispositions du décret n° 95-635 du 6 mai 1995 et de l'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales, les maires ou les présidents d'établissements publics de coopération intercommunale doivent communiquer à leur conseil, qui prend acte, les différents rapports sur l'assainissement, l'eau potable et les déchets dont ils ont confié la compétence à la communauté d'agglomération du Beauvaisis.

-Les présents rapports 2022 concernent :

la compétence assainissement non collectif sur les 53 communes de la communauté d'agglomération du Beauvaisis (CAB),

-La compétence eau potable sur le périmètre de 13 communes de la CAB,

-La compétence gestion des déchets.

Les rapports 1, 2 et 3 exposent l'organisation du service, les indicateurs techniques, financiers et les performances du service d'assainissement non collectif de l'eau potable et de la gestion des déchets.

Ces rapports ont été présentés au conseil communautaire du 14 décembre 2023. Ils ont également été examinés par les commissions consultatives des services publics locaux.

En conséquence,

il est proposé au conseil municipal de prendre acte de la présentation des différents rapports annuels sur l'assainissement, l'eau potable et la gestion des déchets pour l'année 2022.

Convention hydrants

Suite à la présentation de la convention proposée par le SEAO concernant la gestion des hydrants sur la commune de Francastel, les élus demandent de plus amples renseignements concernant les couts d'entretien et de contrôle.

Opportunité de l'élargissement de la petite rue de l'écu

Un administré désire faire des travaux sur sa propriété et propose à la commune la reprise d'une partie du terrain afin d'élargir la petite rue de l'écu en allant vers la grande rue de l'écu.

Les élus donnent leur accord sur le principe mais désirent prendre une décision ferme lorsque le propriétaire aura donné ses conditions financières.

Transformateur électrique rue du charron : risque d'intrusion chez un administré

Un administré de la rue du charron trouve que la pose du nouveau transformateur électrique accroît le risque d'intrusion dans sa propriété. Les élus demandent que des renseignements soient demandés auprès du SE60 afin d'essayer de trouver une solution.

Achat de terrain HLM petite rue de l'écu

La SaHLM vient de faire borner le terrain jouxtant la salle des fêtes, M le Maire propose aux élus d'acheter une partie de terrain afin de permettre un futur agrandissement de la salle des fêtes. Les élus acceptent l'achat de l'ensemble du terrain sous réserve du prix de vente de la SAHLM.

Recrutement d'un agent technique en espace vert

Afin de répondre au surcroît de travail lors de la période de tonte, un agent technique sous contrat CDD de 24H/semaine doit être recruté. Après discussion, un contrat CDD de 3 mois sera proposé à M Michel HOG du 2 avril au 30/06/2024 puis un CDD du 01/07/2024 au 31/10/2024.

Travaux d'aménagement du local de l'agent technique

M le Maire propose aux élus de réaménager le local de l'agent technique ; en effet le chauffe-eau au gaz est devenu dangereux, les radiateurs électriques trop énergivores et les WC sont à changer.

Suite à l'étude des devis de M Sébastien POIX, les élus VALIDENT le devis de 3 031.74 € HT avec installation d'un chauffe-eau électrique, du remplacement des WC et de la pose d'une pompe à chaleur (1 split) afin de permettre une chauffe plus rapide du local et moins énergivore.

Achat d'un ordinateur pour le secrétariat de mairie

Sur présentation des différents devis réceptionnés en mairie et après étude,
Les élus à l'unanimité VALIDENT le devis de l'ADICO pour la somme de 1 434.54 € HT.

N°202404 : Rapport d'activité et rapport sur la situation en matière de développement durable de la communauté d'agglomération du Beauvaisis 2022-2023

La loi Grenelle IT impose aux collectivités et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de plus de 50 000 habitants d'élaborer un rapport de situation en matière de développement durable et la loi du 12 juillet 1999 exige la rédaction d'un rapport d'activités de la part des EPCI.

Vu la présentation de ces documents lors du dernier conseil communautaire du 14 décembre 2023 sous la forme d'un document unique intitulé « Rapport d'activité et rapport sur la situation en matière de développement durable de la communauté d'agglomération du Beauvaisis 2022-2023 ».

En conséquence,

il est proposé au conseil municipal de prendre acte de la présentation du « Rapport d'activité et rapport sur la situation en matière de développement durable de la communauté d'agglomération du Beauvaisis 2022-2023 ».

Divers :

- Salle des fêtes : M le Maire propose d'acheter une double armoire froide afin de remplacer le réfrigérateur actuel vieillissant. Les élus souhaitent attendre.
- M le Maire informe les élus que la commune de Francastel a été classée en catastrophe naturelle sécheresse suite au dépôt d'un dossier en préfecture.
- Discussion sur les dégâts engendrés par l'enlèvement des dépôts de betteraves chemin du Harot. M le Maire est en attente d'une réponse de la société Enertrag et du devis de M Jean-Claude ROLLAND.
- Mme Aurélie LEBESGUE fait part aux élus d'une demande d'une administrée : Organiser la distribution d'un questionnaire de satisfaction dans la commune et des actions organisées ou à organiser par l'ACAL

Rien ne restant à l'ordre du jour la séance est levée à 21h52